

Inscription scolaire 2019-2020 – rentrée de septembre 2019

Pour les enfants déjà scolarisés sur la commune :

Les familles sont invitées à se présenter en Mairie pour procéder à l'inscription de leur(s) enfant(s).

Les inscriptions se dérouleront au cours des permanences assurées par l'élue en charge des affaires scolaires qui se tiendront les :

- **lundi 15 avril 2019 de 17h15 à 19h,**
- **mardi 16 avril 2019 de 17h15 à 19h,**
- **et jeudi 18 avril 2019 de 17h15 à 19h.**

Pour inscrire votre(vos) enfant(s), vous devez vous munir du [dossier d'inscription \(ici clic sur le lien\)](#) accompagné des pièces demandées sur celui-ci. Des exemplaires sont mis à votre disposition à l'accueil de la mairie ou à l'école, à côté du bureau de la directrice.

Pour une première inscription au sein de l'école de la commune :

Cette inscription concerne les enfants nés en 2016 qui entrent en première année de maternelle (petite section) ou les nouveaux arrivants dont les enfants intègrent notre groupe scolaire pour la première fois (tous niveaux confondus).

Les familles sont priées de prendre contact avec l'élue en charge des affaires scolaires pour une prise de rendez-vous individuelle au cours de laquelle les démarches d'inscription seront effectuées et le fonctionnement de l'ALAE (cantine, activités TAP et/ou garderie) sera détaillé.

La démarche se fait en deux temps : d'abord les formalités d'inscription auprès de la Mairie puis celles pour l'admission auprès de l'école.

1 - A la mairie :

Retirer un dossier d'inscription ([téléchargeable ici clic sur le lien](#)) ou à l'accueil de la mairie qu'il conviendra de remettre à l'élue chargée des affaires scolaires le jour de la rencontre, accompagné des pièces demandées sur l'imprimé.

2 - A l'école :

L'inscription doit être confirmée auprès de la directrice de l'établissement avec les pièces suivantes :

- le certificat d'inscription remis le jour de la rencontre par l'élue chargée des affaires scolaires pour prendre rendez-vous avec la directrice de l'école pour finaliser l'inscription,
- le livret de famille,
- le carnet de santé,
- dans le cas d'un changement d'école, le certificat de radiation.

Inscription à l'ALAE (garderie et restauration scolaire) :

La structure est placée sous l'autorité de la Commune.

Les modalités d'inscription pour les deux services municipaux auront lieu avant le départ en vacances d'été : la fiche d'inscription relative à la première période de l'ALAE sera

remise aux familles fin juin / début juillet.

Pour plus d'informations, consulter les documents municipaux réglementaires. L'ensemble de ces supports sont consultables dans le menu « téléchargements » :

<http://www.labastide-beauvoir.fr/index.php?lang=fr&page=menutelechargements>.

Contacts :

Mairie de Labastide-Beauvoir

ou l'élue en charge des affaires scolaires :

Estelle FAURÉ

Téléphone : 06.70.46.40.65

Courriel : es_faure@yahoo.fr